

4<sup>ème</sup> rencontre du Club régional « Quartiers durables de Rhône-Alpes »  
« Visite de projets urbains réalisés en Rhône-Alpes »

16 décembre 2010

C O M P T E R E N D U

**Objectif et déroulement de la journée**

*(présentation par L. Zaghouane, Direction des Politiques territoriales)*

L. Zaghouane précise que les sites qui seront visités ne répondent pas nécessairement à la totalité des objectifs d'un aménagement durable exemplaire mais que les opérations réalisées possèdent chacune des atouts propres qu'il a semblé intéressant de présenter aujourd'hui.

La première visite sera consacrée à la ZAC de Grésigny située à Saint-Pierre la Palud. Ce site a été choisi car l'opération a su prendre en compte, en amont du projet, la contrainte forte que constituait la géographie du site (une pente à 17% en moyenne).

La seconde visite se fera sur la commune de Anse pour voir la ZAC du pré aux moutons dont la principale spécificité est d'être un quartier dit de gare lié à un centre ancien. La pause déjeuner est prévue dans un restaurant situé à Anse.

Au cours du trajet en bus entre Anse et Saint Priest (40 minutes environ), il est prévu de visionner un film réalisé par l'Agence d'Urbanisme de Lyon intitulé « réussir une opération d'habitat de qualité ».

Arrivé à Saint Priest, une visite de la cité de l'environnement sera organisée près de la ZAC des Hauts de Feuilly, où seront présentées les spécificités de cet éco quartier précurseur, puis les caractéristiques d'un lotissement en extension d'un bourg préexistant : celles de la SNC Jules Vernes.

*Vous pourrez retrouver toutes les informations relatives à cette rencontre ainsi que les supports de présentation dans la rubrique « Quartiers durables de Rhône-Alpes »*  
<http://territoires.rhonealpes.fr/>

**RhôneAlpes** Région

*la Citoyenne*

### **Visite 1 : ZAC de Grésigny à Saint Pierre la Palud (cf. dossier remis aux participants)**

Messieurs Benoît (adjoint au bâtiments) et Larue (paysagiste) nous ont chacun présenté l'opération selon leur vision : M. Benoît évoquant davantage les modalités de création de la ZAC et les exigences politiques (mixité sociale et mixité des produits proposés) tandis que M. Larue nous a exposé l'intégration du bâti dans le terrain, les cheminements et la préservation de la vue du site.

Ce temps a également permis aux participants de poser leurs questions aux intervenants, questions qui étaient généralement liées aux modalités de création de la ZAC et à la particularité des formes urbaines proposées.

### **Visite 2 : ZAC Pré aux moutons à Anse (cf. dossier remis aux participants)**

Monsieur Gardoni a précisé que la gare avait été déplacée au moment de l'aménagement de ce quartier, ce qui a permis de l'inclure dans une vision globale d'aménagement. L'élu a évoqué les efforts qui avaient été faits pour faciliter les déplacements à pied dans ce secteur, notamment en créant une place publique munie de commerces en réduisant la largeur de la rue centrale de la ville.

L'architecte est davantage intervenu sur les différentes formes urbaines qui composent ce nouveau quartier. Une solution originale a été trouvée pour inclure des logements au dessus d'une surface commerciale, il s'agit d'un système de terrasse sur le toit du centre commercial.

Enfin, les différentes questions des intervenants se sont portées sur les exigences de mixité sociale et de produit ainsi que sur l'aménagement de la place publique qui constitue un nouveau lieu de centralité dans le quartier.

### **Visite 3 : ZAC des hauts de Feuilly, Saint Priest (cf. dossier remis aux participants)**

Messieurs Roche et Mazereel nous ont présentés les différentes formes urbaines proposées dans le quartier (collectif, maisons de ville et maisons patios) en insistant sur la qualité du bâti exceptionnelle pour un projet qui a pris en compte, bien avant les autres projets, les enjeux environnementaux. L'aménagement de cette zone a été pensé pour faire un lien naturel avec l'existant : faire côtoyer des formes architecturales différentes, espaces publics et cheminements doux ont été pris en compte dans le schéma global d'aménagement permettant d'accéder à l'école et à la station de tramway. Les principales questions des participants se sont portées sur les formes urbaines proposées et sur le traitement des espaces publics.

### **Visite 4 : SNC Jules Verne, Saint Priest, Manissieux Ouest**

Ce site a été choisi comme un exemple de lotissement intégré dans un plan de composition d'ensemble paysagé, en accroche avec la rue villageoise.

Thierry Roche a tenté de créer un lien naturel entre le village existant et le nouveau lotissement notamment grâce à une diversité de formes urbaines (habitat collectif, maisons individuelles) tout en intégrant à ces constructions les normes HQE. Un effort a aussi été fait sur le traitement des espaces publics en incluant dans l'aménagement du lotissement une place publique.

### **Fin de la journée et retour à Gare de Vaise**

L. Zaghouane remercie tous les participants de s'être déplacés pour effectuer ces différentes visites qui, elle l'espère, leur a apporté une vision concrète de projets d'aménagement durable. L. Zaghouane précise à nouveau que ces opérations n'étaient pas exemplaires sur tous les aspects du développement durable mais qu'elles avaient le mérite d'être déjà réalisées et donc de nous permettre d'illustrer certaines techniques innovantes (gestion des contraintes du terrain, proximité d'une gare, qualité environnementale du bâti). L. Zaghouane espère également que ces visites ont été enrichissantes pour les participants et qu'elles leur ont donné envie de perfectionner leurs projets respectifs pour qu'ils répondent aux objectifs des Quartiers durables en Rhône-Alpes.

**Rhône-Alpes** Région

*la Citoyenne*

Direction des Politiques Territoriales - Service Foncier - Aménagement

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES

78 route de Paris - BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

Téléphone 04 72 59 46 67 / Télécopie 04 72 59 47 84

courriel : [dptipct@rhonealpes.fr](mailto:dptipct@rhonealpes.fr)